



Les échos de

Saint-Cast Le Guildo



Plage de la Mare

www.saintcastleguildo.com

N°
21

avril 2010

Mairie de Saint-Cast le Guildo

Hôtel de Ville
2 bis, rue de la colonne
22380 ST-CAST-LE GUILD
TÉL : 02 96 41 80 18
FAX : 02 96 41 98 08
mairie@saintcastleguildo.fr

SOMMAIRE

Résultats Élections régionales 2010	p 2
Le P.L.U	p 3
Dossier du mois : S.P.A.N.C	p 6
État civil	p 8
Permis de construire	p 8
Les services de Saint-Cast Le Guildo : La piscine	p 9
Patrimoine : La Villa le Clos	p 10
Les infos de l'Office de Tourisme	p 11
Infos pratiques	p 13
Actualité des associations	p 14
Voile : Le Grand Prix Le Télégramme de Saint Cast.	p 16

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Jean FERNANDEZ

COMITÉ ÉDITORIAL :
M. Jean François GIRARD
M^{me} Catherine FOUCAULT-COULIBALY,
M. Gérard VILT,
M^{me} Agnès DURAND

CONCEPTION GRAPHIQUE
ET MISE EN PAGE :
RAYURES ET POINTILLÉS
Le Kerpont
22130 SAINT-LORMEL
Tél. : 02 96 80 49 44
Fax : 02 96 80 49 45
E-Mail : illetooo@wanadoo.fr

IMPRESSION
ET FAÇONNAGE :
Imprimerie PEIGNE
22100 DINAN
Tél. : 02 96 39 22 17
Fax : 02 96 85 42 27

Photo de couverture :
???????

Dépôt légal imprimerie 2005



Informations Municipales

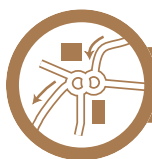
ÉLECTIONS RÉGIONALES 2010

14 MARS 2010 : BUREAU CENTRALISATEUR

Nombre d'électeurs inscrits	1326	1069	917	3312
Nombre d'émargements :	684	558	494	1736
Nombre de votants :	685	558	494	1737
Bulletins nuls :	26	14	18	58
Suffrage exprimés :	659	544	476	1679
LISTES ENTIERES	BUREAU 1	BUREAU 2	BUREAU 3	TOTAL
1 - EUROPE ECOLOGIE BRETAGNE - Guy HASCOËT	67	77	45	189
2 - LUTTE OUVRIERE SOUTENUE PAR ARLETTE LAGUILLER - Valérie HAMON	10	5	6	21
3 - ENSEMBLE POUR UNE BRETAGNE A GAUCHE, SOLIDAIRE, ECOLOGIQUE ET CITOYENNE - Gérard PERRON	12	19	7	38
4 - NOUS TE FERONS BRETAGNE - Christian TROADEC	14	8	16	38
5 - VRAIMENT A GAUCHE - Laurence de BOUARD	13	9	16	38
6 - ENSEMBLE, DESSINONS LA BRETAGNE - liste de la Majorité Présidentielle - Bernadette MALGORN	260	188	131	579
7 - BRETAGNE AU CENTRE - Bruno JONCOUR	34	29	33	96
8 - TERRES DE BRETAGNE - Charles LAOT	2	3	4	9
9 - LA BRETAGNE SOLIDAIRE, CREATIVE et RESPONSABLE - Jean-Yves LE DRIAN	194	152	167	513
10 - BRETAGNE, PHARE DU NOUVEAU MONDE - Alexandre NOURY	7	9	5	21
11 - BRETAGNE LE PEN 2010 - Jean-Paul William FELIX	46	45	46	137

21 MARS 2010 : BUREAU CENTRALISATEUR

Nombre d'électeurs inscrits	1326	1069	917	3312
Nombre d'émargements :	727	615	558	1900
Nombre de votants :	727	615	558	1900
Bulletins nuls :	28	15	30	73
Suffrage exprimés :	699	600	528	1827
LISTES ENTIERES	BUREAU 1	BUREAU 2	BUREAU 3	TOTAL
1 - EUROPE ECOLOGIE BRETAGNE - Guy HASCOËT	87	113	67	267
2 - ENSEMBLE, DESSINONS LA BRETAGNE - liste de la Majorité Présidentielle - Bernadette MALGORN	355	257	194	806
3 - LA BRETAGNE SOLIDAIRE, CREATIVE et RESPONSABLE - Jean-Yves LE DRIAN	257	230	267	754



LE P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme)

LE P.L.U. : UN PROJET DE VILLE, UN PROJET DE VIE... UN AVENIR ÉCONOMIQUE.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est l'instrument du renouvellement urbain. Il aide à établir une cohérence entre les projets de développement de la Commune et nos « réserves » (eau, espaces, paysages).

PREAMBULE

Il intègre des préoccupations nouvelles telles que les déplacements urbains, l'organisation commerciale... Il précise le droit des sols et permet d'exprimer le projet de la commune sur l'intégralité de son territoire.

Il traduit le projet de développement durable (PADD) défini à partir d'un diagnostic et d'une analyse de l'état initial de l'environnement. Pour maîtriser son développement et maintenir un cadre de vie agréable en évitant une urbanisation anarchique, la commune de Saint-Cast le Guildo s'est dotée d'un cadre réglementaire de maîtrise de l'urbanisme : ce document est le Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé en juin 1997.

Malgré les modifications et révisions successives destinées à accompagner les évolutions des habitudes de vie des résidents, l'évolution de la demande touristique, de l'évolution de la législation, il s'avère que ce document ne correspond plus à ce que l'on est en droit d'attendre d'une commune telle que



La commune de Saint-Cast Le Guildo possède une forme linéaire qui épousé le littoral et présente ainsi une longue façade maritime de 17 km faisant d'elle une station balnéaire renommée

celle de Saint-Cast le Guildo. Il convenait de s'engager dans une démarche volontariste afin que l'évolution de l'urbanisme corresponde aux aspirations de nos concitoyens et prenne en compte les besoins actuels et futurs en matière de logement.

Il est important de souligner que le P.L.U. comprend un projet d'aménagement et de développement durable qui précise le projet d'évolution et de développement d'ensemble de la commune. C'est l'objet du Plan Local d'Urbanisme qui sera le document de référence, l'outil moderne de la commune pour la gestion de son territoire au mieux des intérêts tant de la population rési-

dent à l'année que de la population touristique.

Il lui permettra de conforter sa position de station moderne, respectueuse de ses espaces et de son environnement.

Le P.L.U. devra de plus être compatible avec les réglementations supra communales telles que :

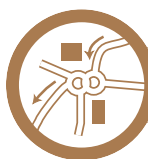
- La Loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000
- La Loi Littoral du 3 janvier 1986 et autres lois sur le développement du territoire.

Il devra s'assurer du respect de certaines servitudes d'utilité publique comme celles liées aux monuments historiques, à la protection des sites classés, etc.

Élabore pour une échéance moyenne de 5 à 10 ans, le P.L.U. constitue un document qui doit pouvoir évoluer en même temps que le contexte et les besoins, de mise en conformité, de modifications, de révisions simplifiées etc.

UNE ÉVOLUTION NÉCESSAIRE

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) n'est plus adapté aujourd'hui à l'environnement foncier et naturel de nos villes et villages. Cet outil se limitait trop à préciser le droit des sols. Il est devenu un frein pour le bon développement des communes en les empêchant de concrétiser des projets d'aménagement en adéquation avec son évolution.



LE P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) - suite

CONTENU DU P.L.U.

Le PLU, selon l'article R 123-1 du Code de l'Urbanisme, doit comporter les sept éléments suivants :

1 - Un rapport de présentation (article R 123-2 du Code de l'Urbanisme) :

Il définit les enjeux du territoire. Pour la commune de Saint-Cast le Guildo, il s'agit de maîtriser et favoriser le développement de la construction dans les meilleurs conditions et notamment par la préservation du cadre de vie de la station au niveau touristique.

2 - Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (article R 123-3 du Code de l'Urbanisme) :

Le P.A.D.D. définit la vision à moyen terme du territoire pour les 10 ans à venir.

3 - Un règlement (article R 123-du Code de l'Urbanisme) :

Il s'agit d'un ajout de la loi Urbanisme-Habitat de juillet 2003 qui offre la possibilité de « zoomer » sur certains secteurs stratégiques. Cette démarche se fonde sur l'objectif d'établir une cohérence de l'urbanisation (mailage piéton et voirie, forme urbaine, espace public).

4 - Des documents graphiques (articles R 123-11 du Code de l'Urbanisme) :

Ils indiquent la délimitation des zones et la localisation

des différentes prescriptions réglementaires.

5 - Des documents annexes (article R 123-13) :

Ils définissent les règles applicables dans une zone pour construire sur un terrain. Le règlement du POS se devait donc d'évoluer pour tenir compte du projet communal et des nouvelles dispositions imposées par le Code de l'Urbanisme.

6 - Les orientations particulières d'aménagement (article R 123-1) :

Elles peuvent comporter en outre des orientations d'aménagement relatives à des quartiers ou à des secteurs.

7 - Les annexes :

Elles comprennent notamment les pièces obligatoires relatives aux servitudes d'utilité publique, aux périmètres de risques...

LES CHOIX RETENUS

Concernant notre commune

le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) s'articule autour de cinq axes stratégiques :

- Un site naturel à préserver
- Une commune vivante et solidaire
- Un développement urbain maîtrisé et harmonieux
- Une approche environnementale de l'urbanisme intégrant le développement durable dans les projets de territoire
- Un développement économique tourné vers le tourisme

LES OBJECTIFS DU PLU

En matière d'espaces naturels

La Commune souhaite préserver et valoriser les éléments naturels présents sur le territoire communal

En matière d'activités économiques

Il s'agit de préserver les activités commerciales, essentielles pour la station de Saint-Cast le Guildo et de favoriser l'implantation d'activités de service et tertiaires

Un patrimoine paysager et écologique de très grande valeur :
7 ZNIEFF, 8 sites classés ou inscrits,
1 site géologique,
1 site Natura 2000...

nécessaire au développement économique.

En matière d'activités touristiques

Le diagnostic touristique ayant relevé un manque de lits marchands de « qualité », la municipalité a décidé de mettre en place des COS incitatifs pour permettre l'accueil d'établissements hôteliers sur la commune

En matière de logements

La commune souhaite mettre en place des servitudes sur des périmètres délimités permettant d'accueillir les établissements adaptés.

En matière d'activités agricoles

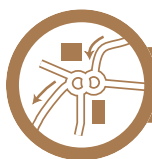
Préserver ces activités tant du point de vue de l'emploi que du rôle important qu'elles jouent dans l'entretien et la qualité du paysage.

En matière de déplacements et de circulations

Plusieurs secteurs feront l'objet soit d'une servitude, soit d'un emplacement réservé pour permettre des améliorations des différents flux de circulation, là où il y a une nécessité avérée.



Une économie tournée vers la mer dont 310 ha de mytiliculture dans les baies de l'Arguënon et de la Fresnaye, ainsi que 24 ha d'ostréiculture sur tables.



LE P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) - suite

En matière de patrimoine historique

Plusieurs secteurs feront l'objet de zonages spécifiques afin de permettre leur préservation.

En matière d'urbanisation

Un traitement par quartier a été privilégié pour soit :

- préserver leurs qualités urbanistiques et architecturales
- permettre leurs améliorations,
- permettre leur densification.

Des réserves foncières (zonées AU au PLU) ont été localisées afin de répondre aux besoins actuels et futurs de la station.

LA TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE

Ces objectifs se traduisent de manière réglementaire par la définition d'un zonage associé à un règlement spécifique pour chaque zone ainsi définie.

LES ZONES DU PLU

L'ensemble du territoire communal est ainsi divisé en quatre grands types de zones :

- **Les zones dites urbaines, de type « U »**, actuellement équipées ou dont l'équipement est prévu à court terme.
- **Les zones à urbaniser, de type « AU »**, correspondant à des zones naturelles, non équipées et que la commune n'est pas tenue d'équiper, destinées à l'urbanisation future.



L'extension de l'urbanisation doit se réaliser soit en continuité avec les agglomérations ou les villages existants soit en hameaux nouveaux intégrés à l'environnement

- **Les zones agricoles, de type « A »**, classées en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Seules les constructions et installations nécessaires au service public ou d'intérêt collectif et à l'exploitation agricole (dans certaines limites) y sont autorisées.

- **Les zones dites naturelles et forestières, de type « N »**, à protéger en raison, soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espace naturel. Des constructions peuvent y être autorisées dans des conditions restrictives garantissant qu'elles ne portent pas atteinte ni à la préservation des sols agricoles et forestiers, ni à la sauvegarde des sites, milieux naturels et paysages. Ces zones peuvent elles-mêmes être divisées en sous zones indicées pour permettre d'adapter

au mieux le règlement aux contraintes particulières et aux objectifs énoncés.

LES ORIENTATIONS PARTICULIÈRES D'AMÉNAGEMENT

Les orientations particulières d'aménagement s'imposent aux opérations d'aménagement. Elles sont définies par des plans ou des schémas de principe, des aspects réglementaires dont le degré de précision varie selon les cas. Le PLU de Saint-Cast le Guildo comprend 10 orientations particulières qui s'appliquent sur des secteurs plus ou moins vastes du territoire communal.

- Améliorer l'accès à l'agglomération de Saint-Cast à partir du carrefour du Poteaux
- Améliorer l'accès au port en eau profonde en évitant le quartier de l'Isle
- Créer une liaison primaire est-ouest dans la partie sud de l'agglomération de

Saint-Cast en évitant le vieux village de La Garde.

- Améliorer la gestion des différents flux de circulation (Les Mielles-L'Isle-Le Bourg)
- Améliorer le stationnement (Les Mielles-L'Isle)
- Améliorer la qualité urbaine et paysagère
- Soutenir l'hébergement des résidents permanents et saisonniers
- Soutenir l'hébergement marchand et les activités commerciales
- Réglementer les conditions d'ouverture à l'urbanisation des zones « AU » et « AU indicées »
- Améliorer la qualité urbaine et architecturale

L'ÉTAT D'AVANCEMENT

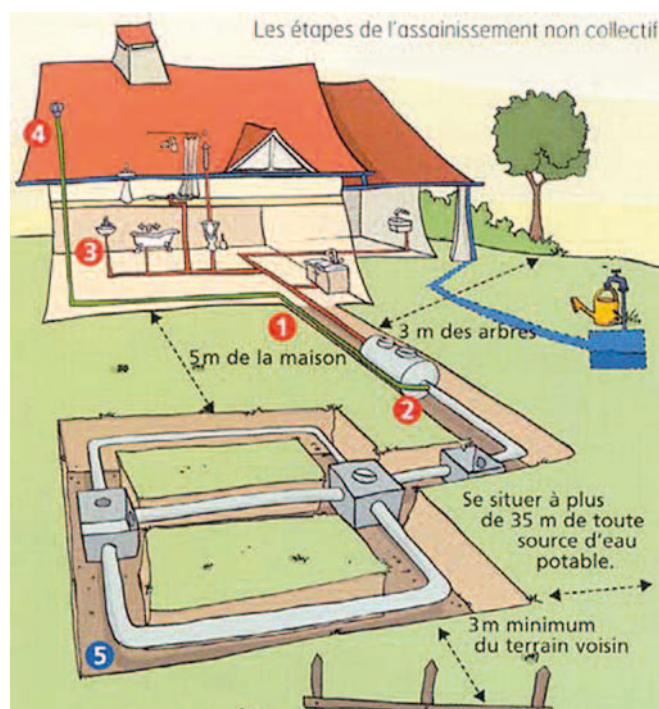
Nous terminons actuellement la rédaction du PADD de manière à pouvoir le présenter au Conseil Municipal du mois d'Avril ou Mai.

Francis HEBANT
Adjoint au Maire



DE NOUVEAUX ARRÊTÉS POUR LES S.P.A.N.C : 1^{er} volet

Les SPANC (Services Publics d'Assainissement Non Collectif) les attendaient depuis presque trois ans. Les nouveaux arrêtés en date du 7 septembre 2009 et publiés au JO du 9 octobre 2009 sont enfin venus abroger ceux du 6 mai 1996, ces derniers étant devenus inadaptés aux dispositions introduites par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques.



Concernant l'évacuation des eaux traitées, deux principes sont retenus par l'arrêté : l'infiltration dans les sols ou l'irrigation souterraine des végétaux, ou le rejet vers le milieu hydraulique superficiel (après démonstration que c'est la seule possibilité).

LES OBJECTIFS DE PROTECTION RÉAFFIRMÉS

Le premier arrêté concerne les prescriptions techniques applicables aux installations d'Assainissement Non Collectif (ANC) qui reçoivent une charge brute inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5

(Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours), ce qui correspond à vingt équivalents habitants.

Il rappelle tout d'abord les principes généraux de protection du milieu et des personnes, notamment le fait que « les installations ne doivent pas porter atteinte

à la salubrité publique, à la qualité du milieu récepteur, ni à la sécurité des personnes. Elles ne doivent pas présenter de risques pour la santé publique ».

C'est une première difficulté pour les SPANC car leur mission de vérification et contrôle est relative à des prescriptions techniques et ils ne peuvent se substituer aux pouvoirs de police du Maire. L'Afsset (Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail) met d'ailleurs en avant le fait que l'évaluation des risques sanitaires liés aux systèmes d'ANC n'a jamais été réalisée. Dans ces conditions, l'agence estime que l'infiltration des eaux usées épurées dans le sol reste la meilleure garantie pour éviter tout contact avec les populations, le rejet en milieu superficiel augmentant significativement les risques sanitaires.

Au-delà de ces principes généraux, l'arrêté précise les prescriptions techniques des installations « classiques » avec traitement

par le sol. Leurs caractéristiques techniques et leurs conditions de mise en œuvre sont détaillées en annexe : fosses toutes eaux, tranchées d'épandage, filtres à sable, lits filtrants, etc... Ceci est dans la continuité des anciens textes.

LES NOUVELLES FILIÈRES AGRÉÉES AU VU DES RÉSULTATS

Mais la nouveauté par rapport aux arrêtés du 6 mai 1996, c'est la possibilité de traitement par des installations qui seront agréées par les ministères de l'Écologie et de la Santé après évaluation de l'efficacité et des risques sur la santé et l'environnement.

Les concentrations maximales en sortie de traitement devront être de 30 mg/l en MES (Matières En Suspension) et de 35 mg/l pour la DBO5 (sur un échantillon moyen journalier). Pour ces nouvelles installations, on passe à une logique de résultats. Cela concerne par exemple les microstations ou d'autres procédés compacts qui s'avèrent indispensables



Le dossier du mois : Services Publics d'Assainissement Non Collectif (Volet 1)

dans beaucoup de réhabilitations, ou lorsque l'on manque de place. C'est ce volet qui avait fait débat à la Commission européenne car elle avait pointé l'absence dans l'arrêté de protocole d'évaluation pour ces nouvelles filières et une atteinte à la libre circulation des produits déjà marqués CE.

Le ministère avait donc demandé à Afsset de réaliser un rapport d'appui scientifique et technique pour élaborer ce protocole.

UN PROTOCOLE D'ESSAI SIMPLIFIÉ POUR LES PRODUITS CE

Il a fallu aussi prendre en compte les remarques de la Commission. L'arrêté propose donc une évaluation simplifiée en cas de marquage CE préalable. Le respect de la libre circulation des produits oblige à ne pas redemander des essais sur le produit CE. L'évaluation ne porte donc que sur les performances épuratoires établies sur la base de rapports d'essais effectués par exemple dans un état membre. Ce sera le cas des microstations. Mais en attendant leur agrément, ces dispositifs restent non autorisés malgré la publication des textes... sauf



Le texte distingue deux cas : les installations conçues et réhabilitées avant 1998 : elles devront subir un diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien ; les installations postérieures à 1998 : leur conception et leur exécution devront être vérifiées.

dérogation locale de certains préfets ou en accord avec le SPANC dans certains cas particuliers. Une situation temporaire pas simple pour les services...

De plus l'arrêté prévoit que les ministères peuvent suspendre ou retirer leur agrément sur la base de « résultats scientifiques obtenus in situ chez l'utilisateur ! ». C'était une préconisation de l'Afsset. Heureusement, pour les propriétaires d'installations, le texte stipule que « cette décision de retrait peut être accompagnée d'une mise en demeure de remplacement des dispositifs défectueux par une nouvelle installation agréée, à la charge de l'opérateur économique ».

Concernant l'évacuation des eaux traitées, deux principes sont retenus par l'arrêté : l'infiltration dans les sols (cas général) ou l'irrigation souterraine des végétaux (non consommable), ou le rejet vers le milieu hydraulique superficiel (après démonstration que c'est la seule possibilité). Le texte fixe aussi les modalités d'entretien et de

vidange avec les prescriptions utiles :

- l'obligation d'un guide d'utilisation (en français) à remettre au propriétaire ;
- la fréquence de vidange : la hauteur (50 % du volume utile) a été retenue plutôt qu'une périodicité, ce qui est logique.

Enfin la dernière section de l'arrêté autorise « par dérogation » les toilettes sèches, ceci contrairement à l'avis de l'Afsset et à celui de nombreuses collectivités.

UN CONTRÔLE BIEN ENCADRÉ MAIS PAS SIMPLE !

Le deuxième arrêté est aussi essentiel pour les Spanc car il porte sur les modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'ANC sachant que la loi sur l'eau de 2006 a imposé que toutes les installations soient contrôlées avant le 31 décembre 2012.

Le texte distingue deux cas :

- les installations conçues et réhabilitées avant 1998 : elles devront subir un diagnostic de bon fonctionne-

ment et d'entretien ;

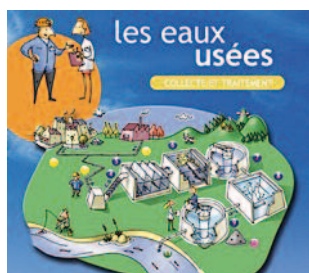
- les installations postérieures à 1998 : leur conception et leur exécution devront être vérifiées.

PERMIS DE CONSTRUIRE ET CONFORMITÉ DE L'INSTALLATION

Au-delà de ces questions, un problème de fond est toujours en attente de texte : c'est le conditionnement de la délivrance du permis de construire à la conformité de l'installation. Le projet de loi Grenelle 2 a bien inscrit cette disposition qui permettrait aux Spanc de vérifier cette conformité en amont et qui imposerait que l'avis du Spanc constitue une pièce obligatoire du dossier de demande de permis. Mais il faut encore de la patience ! Enfin le troisième texte définit les modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges, leur transport et leur traitement.

Après avoir défini l'activité de vidange, l'arrêté précise la procédure d'agrément qui doit être accordée pour 10 ans dans le département du domicile ainsi que celle de la suspension ou du retrait. Le texte définit les informations qui doivent figurer sur le bordereau de suivi des matières, dont l'élimination doit être conforme (avec des règles spécifiques en agriculture).

le volet 2 de ce dossier sera développé dans le prochain bulletin municipal. à suivre...



© Générale des eaux



ÉTAT CIVIL

Naissances, Mariages et Décès

LORSQUE L'ENFANT PARAÎT :

- **Le 13 mars 2010 : Angélique LEGRAND**
6 rue du Courtil
- **Le 13 mars 2010 : Léo LEMAITRE**
47 bis rue des Nouettes

ILS NOUS ONT QUITTÉS :

- **Le 17 février 2010 : Marie LANSQUET**
veuve LESSART – rue de la Baillie -82 ans
- **Le 20 février 2010 : Francine HAMON**
veuve BERNABE – 7 rue de la Fresnaye - 97 ans
- **Le 5 mars 2010 : Andrée GODEL**
veuve MARLAIX – Foyer Logement - 105 ans
- **Le 6 mars 2010 : Maria MORELLI**
veuve BAUER – Foyer Logement – 94 ans
- **Le 8 mars 2010 : Yves CARRIER**
Foyer Logement – 90 ans
- **Le 10 mars 2010 : Thérèse DELAMARRE**
veuve QUEMA – Foyer Logement – 81 ans



La date limite
d'envoi des articles
pour le journal
municipal de MAI est

LE MERCREDI
14 AVRIL 2010

à l'adresse suivante :

Hôtel de ville • 2 bis rue de la Colonne
• 22380 SAINT CAST LE GUILD
mairie@saintcastleguildo.fr



PERMIS de CONSTRUIRE

- **P.C.09C0138 déposé par M. et Mme MERDRIGNAC Jean-Yves**, rue du Bois es Lucas, pour la transformation d'une grande en gîte rural
- **P.C.10C0009 déposé par M. et Mme BOISSEAUX Francis**, 11, lotissement du Moulin d'Anne, pour la création d'un garage et bureau
- **D.P.10C0013 déposée par M. VILAIN Hubert**, rue de la Porte aux Marchands, pour la pose d'un abri de jardin.
- **D.P.10C0013 déposée par M. VILAIN Hubert**, rue de la Porte aux Marchands, pour la pose d'un abri de jardin.
- **P.A.09C0002 déposé par MM CORBEL, MAZE-LEGUYADER, LEGUYADER, FELIN, GUITTON-DURAND**, rue de la Croix aux Merles, pour la création d'un lotissement en 4 lots
- **P.C.10C0007 déposé par M. MARTIN Pierre**, 15, rue Jean Lecorvé, pour la construction d'un garage et d'un préau ouvert
- **D.P.09C0121 déposé par M. DEMONT Nicolas**, 9, rue Duguesclin, pour la création d'un escalier extérieur sur le bâtiment principal
- **D.P.10C0019 déposée par la SA. Golf de Saint-Cast** avenue de Pen-Guen, pour la pose d'une brande de 22 m de long
- **P.C.09C0134 modificatif déposé par M. VETILLART 43**, boulevard de la Garde, pour la une extension avec balcon
- **P.C.09C0137 déposé par M. DUNOYER Marc**, 2, allée des Rochers, pour l'extension d'une maison individuelle avec création terrasse
- **P.C.10C0003 déposé par M. et Mme LACON Jean-Noël**, 27, boulevard de la Mer, pour la construction d'une maison individuelle
- **P.C.10C0011 déposé par M. BLANCHET et Mme BEILLON**, 2, rue du Chemin Blanc, pour l'extension d'une maison individuelle
- **P.C.10C0014 déposé par M. et Mme BOUDOU Charles**, 51, boulevard de la Côte d'Emeraude, pour la construction d'une maison individuelle
- **D.P.10C0024 déposée par la SARL Breizh Habitat**, rue de la Bassière, pour la division d'un terrain en 2 lots
- **D.P.09C0159 déposée par M. GALLIEN Philippe**, 7, allée Beau Site, pour une clôture



LES SERVICES DE SAINT-CAST LE GUILD0 : LA PISCINE D'EAU DE MER

CELLES ET CEUX QUI SONT AU SERVICE DES CASTINS ET GUILD0CÉENS

Près de 70 personnes travaillent quotidiennement au service des castins et guildocéens, au sein des divers services de l'équipe municipale (un peu plus l'été, avec le renfort des saisonniers, mais personne n'oublie que pendant cette période la population est décuplée !) Pour mieux les re-connaître (dans les 2 sens du mot !), des « minis reportages » seront publiés dans les prochains numéros des Echos. La série commence aujourd'hui avec un coup de projecteur sur l'activité de la Piscine.



Les éducateurs sportifs de gauche à droite : Thierry LEGRAND, Bruno RIOU, Bernard CORBEL et Fabienne GUIL (absente sur la photo)

LA PISCINE D'EAU DE MER

De 5 à 95 ans, voici la tranche d'âge des utilisateurs de la piscine.

Depuis 1975, date d'ouverture de la piscine, tous les publics sont accueillis.

- Les écoles primaires de Saint-Cast le Guildo, des cantons de Matignon et de Plancoët, Créhen environ 250 adolescents.
- L'Aquagym plus de 300 personnes par semaine
- Les seniors plus de 200 personnes, avec notre chère

doyenne âgée de 96 ans cette année !.

- Le public de 300 à 400 personnes par semaine
- Un Club de Natation avec une section enfants et adultes d'environ 100 adhérents
- Le Club de plongée qui utilise un bassin d'octobre à mai d'environ 100 adhérents
- Le club de plongée qui utilise le bassin d'octobre à mai environ 50 membres.

Ce qui donne une fréquentation de plus de 2000 per-

sonnes par semaine en périodes scolaires.

La piscine est un équipement sportif qui touche toute la population, la natation est un sport complet, praticable très très longtemps, encadrée par des éducateurs sportifs :

- Fabienne GUIL,
- Bernard CORBEL,
- Thierry LEGRAND
- Bruno RIOU.

Concernant le personnel de service, poste caisse et nettoyage :

- Nathalie GAUTIER
- Isabelle GAUTHIER

caisse :

- Sandra MONTFORT
- Katia LEMETAYER

HORAIRES d'OUVERTURES AU PUBLIC

- LUNDI : 17h30 – 19h00
- MARDI : 12h00-13h30 et 17h30-20h00
- MERCREDI : 15h00-18h00
- JEUDI : 17h30 – 19h00
- VENDREDI : 12h00-13h30 et 17h30-20h00
- SAMEDI : 10h00-12h30 et 15h00-19h00
- DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS : 10h00-13h00

Durant les vacances scolaires la piscine est ouverte de 10h00-12h30 et de 15h00-19h00



Le patrimoine de Saint-Cast Le Guildo

CLIN D'ŒIL SUR LA VILLA LE CLOS

S'élevant au cœur d'un parc de deux hectares arboré de cyprès, séquoias et hêtres pourpres, la grande Dame, presque centenaire, dévoile ses secrets : cheminées en marbre, rangées de lavabos esprit dortoir, salle à manger familiale, qui rappelle singulièrement les colonies de notre enfance.

"Mon cher toutou, notre seul regret est de ne plus t'avoir auprès de nous dans cette grande maison qui nous a coûté tant de tracas." Cette inscription, énigmatique, figure sur l'un des grands vitraux de l'élégante villa du Val Saint-Rieul. Et sur les portes des

12 chambres de la demeure, on peut lire « le cormoran » ou « le macareux », illustrés d'une esquisse « faite maison » par Peter, le propriétaire des lieux. Chemins croisés entre mer et campagne, la Villa Le Clos nous invite alors à une visite guidée.

Achetée en 2004 par un couple franco-américain, Peter COURTURE et Françoise JEGOU, la villa s'est progressivement transformée en centre d'hébergement pour enfants et jeunes adultes : « un projet de fin de carrière, orienté vers l'éducation, qui nous tenait

particulièrement à cœur », commentent Peter et Françoise.

L'ASSOCIATION VILLA LE CLOS

La villa a accueilli près de 600 jeunes en 2009. Tout au long de l'année, on peut rencontrer, au détour des allées, de jeunes musiciens venus des quatre coins de la France ou des touristes allemands, anglais, en stage de tennis ou d'équitation sur la presqu'île. Depuis les balcons et les majestueuses bow-windows (fenêtres en saillie), le visiteur découvre alors un panorama unique : la baie de Saint-Cast s'étend depuis la Grande Plage jusqu'au bourg, en passant par le nouveau port d'Armor, vue imprenable sur les nombreuses activités terrestres et aquatiques qu'offre la station. Car le centre accueille un public qui possède un projet pédagogique : culturel, éducatif ou sportif. Dans le parc, deux tables de ping-pong, un terrain de basket, de volley-ball, sont à disposition des résidents. Art, musique, sport : les projets sont nom-





Le patrimoine de Saint-Cast Le Guildo

breux pour 2010. Un terrain de football verra le jour dans l'année. Une exposition de peinture est d'ores et déjà prévue les 29 et 30 mai prochains. Le centre accueillera, au mois d'avril, de jeunes musiciens belges, élèves de la célèbre école Carmen Elena Rotaru. Enfin, l'association, régie par la loi de 1901 et créée en 2005, compte prochainement s'agrandir.

Aujourd'hui, la villa a reçu un label régional pour l'accueil des personnes souffrant d'un handicap mental et auditif. Elle est en attente d'une décision nationale pour les handicaps moteurs et visuels.

L'ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPÉES.

Un long chemin a été parcouru depuis l'arrivée des propriétaires: construction d'un ascenseur, mise aux normes de toutes les installations, repérages visuels. Près de 8 mois de travaux ont été nécessaires à la rénovation du bâtiment de 700 mètres carrés. Aujourd'hui, la villa a reçu un label régional pour l'accueil des personnes souffrant d'un handicap mental

et auditif. Elle est en attente d'une décision nationale pour les handicaps moteurs et visuels.

LE SÉJOUR À LA VILLA

Salles de classes, salon bibliothèque, salle à manger, chambres, équipements sanitaires: la Villa le Clos est une résidence tout confort. C'est Anne GOLTALIS, directrice de l'établissement, Gino MAZE, cuisinier et Isabelle GOLTALIS, femme de service, qui veillent à l'accueil, la réception des groupes et au succès des différents séjours. C'est vrai que la villa n'en finit pas de surprendre: à l'extrémité du parc, un petit chemin se fraye sous les grands arbres; il mène directement au Cimetière des Braves. C'est alors le point de départ d'une découverte des nombreux trésors de la station... On comprend mieux ainsi pourquoi les groupes se succèdent, repartent heureux et tristes à la fois de devoir quitter ce lieu enchanteur... C'est sans doute pourquoi ils promettent souvent d'y revenir très vite...

Plus d'informations sur le site www.villaleclos.com
Contact:
anne.goltais@villaleclos.com
Tél.: 02 96 41 84 00
Mob.: 06 08 24 45 50
Fax: 02 96 41 61 91

Cécile GAULTIER



TOURISME

UN SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La communauté de communes du Pays de Matignon élabore son premier schéma local de développement touristique (SLDT).

Notre territoire suit ainsi la dynamique initiée à l'échelle départementale par la Fédération Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative. Pour cela, elle a recruté un chargé de mission: Monsieur Anthony HAMEL, diplômé d'un master d'aménagement et de gestion touristique.

Ce schéma local est un document établi de manière concertée qui a pour ambition de mettre en œuvre une stratégie de développement touristique à l'échelle de la communauté de communes. Autrement dit, il s'agit d'un cadre de référence, d'un outil de travail pour aider les acteurs du territoire à développer durablement le tourisme sur le territoire.

Ce schéma va donc permettre:

- d'avoir une réflexion globale sur le tourisme à l'échelle des neuf com-

munes du territoire et d'impulser une dynamique partenariale entre les différents acteurs touristiques;

- de donner une cohérence, une ligne de conduite aux différentes actions menées;
- de mieux comprendre le présent et ainsi de mieux préparer l'avenir du tourisme sur notre territoire;
- de mettre en place un positionnement identitaire clair et facilement identifiable par tous.

Une telle démarche est également l'opportunité pour la Communauté de Communes de rencontrer et de partager des expériences avec les autres territoires costarmoricains engagés dans l'élaboration d'un schéma local de développement touristique.

Gérard VILT
Adjoint au Maire



Les INFOS de l'Office du tourisme : www.saintcastleguildo.com

TOURISME INFOS AVRIL 2010

Ce mois-ci, nous vous proposons : stages de musiques, concerts, sortie grande marée, Grand Prix de voile, concours de peinture, fête de l'huître... Faites votre choix !

STAGES DE MUSIQUE INTERNATIONAUX & CONCERTS A L'EGLISE DE SAINT-CAST-LE GUILD0 (10/04 - 21/04)

Organisés par L'école de Piano Carmen Elena ROTARU (Bruxelles), en partenariat avec la ville de Saint-Cast-le Guildo



Des cours particuliers et master class sont proposés par des professeurs de renom

STAGES DE MUSIQUE

Niveau : du débutant au professionnel, à partir de 4

ans. Des cours particuliers et master class sont proposés par des professeurs de renom dans les disciplines suivantes : Piano, Violon, Violoncelle, Chant, Musique de Chambre. Les stages sont ouverts aux habitants de Saint-Cast-le Guildo et de sa région (formule sans hébergement)

Renseignements et inscriptions :

Ecole de piano Carmen Elena ROTARU
00 32 (0)2 374 97 50 ou 00 32 (0)496 80 70 70
Rue Victor Allard 179
1180 Uccle - BELGIQUE
info@ecoledepiano.be
www.ecoledepiano.be

CONCERTS A L'EGLISE

A l'occasion de ces stages de musique, plusieurs concerts seront organisés à l'église de Saint-Cast :

- Jeudi 15 avril : concert de clôture des professeurs (20h) – entrée gratuite

- vendredi 16 avril : concert de clôture des élèves (19h) – entrée gratuite
- Du 17 avril au 21 avril : concerts en soirée à l'église de Saint-Cast (réservation des places et programme disponible à l'office de tourisme ; entrée payante) : Récital d'orgue, Trio Elégiaque, Duo Chant Piano, Chorale de Montreuil.

29 AVRIL : SORTIE GRANDE MARÉE

Rendez vous sur les bouchots et parcs à huîtres de la Baie de l'Arguenon, au départ de la plage des 4 Vaux et découvrez grâce aux explications du guide la culture des moules et des huîtres. Cette balade sur l'estran, d'environ 2h, se clôture par une visite d'une entreprise conchylicole et... une dégustation d'huîtres ! Un livret pédagogique vous permet de vous remémorer toutes les connaissances

acquises lors de cette visite. Plage des 4 Vaux, 14h
[Tarif : 5 €; gratuit pour les enfants de -10 ans
Prévoir des bottes et vêtements chauds.
Inscription obligatoire à l'Office de tourisme.

30 AVRIL - 2 MAI : GRAND PRIX DE SAINT-CAST (VOILE) :
Grand Prix HN-IRC et monotypes

23 MAI : PLAGE EN FETE
Activités de loisirs sur la plage et le Bd de la Mer (gratuit)

29 MAI : CONCOURS DE PEINTURE
« Couleurs de Bretagne » à la Villa Le Clos
Peintres amateurs (y compris les tout petits) et confirmés sont invités à livrer leur interprétation du patrimoine de Saint-cast-le Guildo, au travers d'une œuvre exécutée dans la journée (choix du support et de la technique libres). Inscription gratuite à la Villa le Clos de 8h à 12h. Retour des œuvres à 16h. Exposition, palmarès et remise des prix dès 18h.

26 JUIN : 10^e ANNIVERSAIRE DE LA FETE DE L'UITRE

NOUVEAU GUIDE TOURISTIQUE

Il est disponible à l'Office de tourisme. Découvrez le nouveau visage de Saint-Cast-le Guildo ! (informations pratiques, loisirs, plan de ville...). LE SITE INTERNET www.saintcastleguildo.com change de look en avril 2010. Connectez vous dès à présent et retrouvez les actualités de la station !





INFOS PRATIQUES

RESPECTONS NOTRE VOISINAGE

Afin de respecter la tranquillité et maintenir de bonnes relations avec son voisinage, respectons les horaires pour les travaux bruyants (tonte, débroussaillage, travaux de bricolage) :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00

FEUX DE JARDIN

Par arrêté municipal du 26 mai 1992, les FEUX DE JARDIN sont interdits entre le 1^{er} avril et le 30 septembre

HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE DE MATIGNON.

- Du mardi au samedi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30



- Ouverture le lundi : du 01/04 au 30/09 de 13h30 à 17h30
du 01/07 au 31/08 de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

- Fermeture : dimanche et jours fériés

Contact : Gwendal COEURET - Service déchets
Communauté de Communes du Pays de Matignon
Rue du chemin vert - B.P. 26 - 22550 MATIGNON
02.96.41.15.11. - dechets.cdc.matignon@orange.fr

À PROPOS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Monsieur Gérard VILT a été élu Président de la Communauté de Communes de MATIGNON, en remplacement de Monsieur DELASALLE, suite aux dernières élections de FREHEL.

Rappelons que Madame Marie-Madeleine MICHEL a été désignée Conseiller Communautaire de SAINT-CAST LE GUILDON en remplacement de Madame Sandrine MASSON.

CENTRE DE GESTION des CÔTES D'ARMOR

2 Licences Professionnelles :

« Métiers de l'Administration Territoriale »

« Métiers techniques des Collectivités Territoriales »

À l'initiative des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (FPT) de Bretagne, des Universités de la Région et de la délégation régionale du centre National de la Fonction Publique Territoriale, deux formations adaptées aux métiers de la FPT sont proposées par l'Université de Rennes 2.

« Métiers de l'Administration Territoriale » :
cours sur le Campus rennais de Villejean

Cette licence prépare à une pratique généraliste en petites collectivités pendant un semestre. Le second semestre permet à l'étudiant de se spécialiser dans l'une des quatre options proposées (Finances Marchés Publics/Urbanisme Affaires Foncières/Ressources Humaines/Action sociale).

Contact : 02.99.14.17.93

mail : licenceproterritoriale@univ-rennes2.fr

« Métiers techniques des Collectivités Territoriales » :
cours sur le Campus Mazier à Saint-Brieuc

Cette licence a pour objectif de former des étudiants ayant une culture technique spécialisée de type Bâtiment, Travaux publics, Environnement à un métier de gestion des services techniques territoriaux et d'élargir leur formation à d'autres techniques afin qu'ils acquièrent une réelle polyvalence.

Contact : 02.96.60.43.00 mail mtct@uhb.fr

Ces formations ont été mises en place afin de réduire l'écart entre les formations initiales offertes par les Universités et les offres d'emplois des Collectivités. De plus, elles s'adressent aussi bien à un public d'étudiants en formation initiale qu'à des demandeurs d'emplois ou à des agents de la FPT en formation continue, ainsi elles sont susceptibles d'intéresser le plus grand nombre.

Les dossiers d'inscription peuvent être obtenus en ligne sur les sites www.cdg22.fr (ou au Centre de Gestion) et www.univ-rennes2.fr/campus-mazier. La date limite de dépôt de dossiers de candidature est fixée au 16 avril 2010.

Centre de Gestion des Côtes d'Armor
Direction des Services Extérieurs



ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

CLUB DES PIERRES SONNANTES

ACTIVITÉS DU

2^e TRIMESTRE 2010:

CLUB ORDINAIRE:

• MERCREDIS: 21 AVRIL. 5 MAI. 19 MAI. 2 JUIN. 16 JUIN. à 14 H salle des pierres sonnantes (jeux de cartes. scrabble) - l'après-midi s'achève traditionnellement par un goûter

MARCHE:

- MERCREDIS: Départ: 14 h place de l'église
- 14 avril: Lancieux (l'Estuaire du Frémur)
- 28 avril: La Rance et les Jardins de Montmarin
- 12 mai: Port du Dahouet
- 26 mai: Pique-nique de la Marche (Corseul le val de gravel) départ 10h
- 9 juin Saint Cast. (le bois bras Penguin)
- 23 juin: Barrage de la rance. tour solidor

SCRABBLE:

Tous les mardis à 14 heures
SALLE DAVAUGOUR



GRILLADES:

MERCREDI 30 JUIN STADE DE FOOTBALL
Anniversaires du 2^e Trimestre - Tombola

BAL:

SAMEDI 1^{er} MAI. BAL DU MUGUET animé par FERNAND FAVREL
Salle des Fêtes de Ploubalay
14 heures 30

VOYAGE:

Mardi 22 JUIN. Planète Sauvage à Port saint Pierre. Prix par personne 62 euros - Inscriptions avant le 15 mai. André Rouault (029641 0188)

VOYAGE:

Pour prendre date. Jeudi 9 septembre OCEANOPOLIS à Brest. Prix par personne 59 euros - Inscriptions avant le 30 mai. André Rouault (029641 0188)

FNACA

Samedi 17 avril à 10 heures, salle mairie du Guildo: réunion préparatoire pour l'organisation des courses cyclistes de la Croix aux Merles qui auront lieu le DIMANCHE 9 MAI 2010

Programme:

- 14 heures: courses séniors et passe cycliste
 - 15 h 45: courses séniors 2^e et 3^e catégorie et Juniors
- Gaston PILARD,
Président



RAID KAST 2010

La 1^{re} édition du Raid Kast aura lieu le samedi 24 avril 2010.

Après avoir organisé le Raid de la Baie de l'Arguenon 6 années d'affilée, l'association AnimaGH propose une nouvelle épreuve à son calendrier.

Le Raid Kast sera principalement localisé sur la grande plage de Saint-Cast le Guildo, le village course étant situé sur la Rotonde face aux Mielles. La volonté de l'association est que l'esprit reste le même puisqu'il s'agit une nouvelle fois d'une course Nature et par équipe de 2 concurrents avec 2 épreuves: de la course à pied et du kayak sur mer.

Le site sur lequel la course se déroulera, sera propice au spectacle dont le public pourra ainsi pleinement profiter. Venez nombreux encourager les champions!

Les concurrents s'élanceront à 16 heures pour 5 km de course à pied vers la Pointe de la Garde, suivis de 3 km en kayak face à la plage, puis 8 km de course à pied du port à la Fresnaye (A/R), 3 km de kayak toujours face à la plage pour ter-

miner par la première boucle de 5 km de course à pied. 60 équipes sont attendues. Pour vous inscrire, consulter le site: <http://animagh.free.fr>.

En complément de l'épreuve destinée aux sportifs aguerris, des animations seront proposées:

- à 14h30, AnimaGH permettra à tout un chacun, famille comprise, de s'essayer à la course Nature grâce au Raid Kast Découverte: une boucle de 3 km maximum sera à réaliser. Chaque participant aura droit à un lot AnimaGH. Inscription sur place à partir de 14 heures: 3 euros.
- à 15h15 puis 17h15, les danseurs de l'association Culture et Loisirs de Pluduno Section Country Dance feront des démonstrations de leurs chorégraphies. Un plancher sera installé pour ce faire sur la plage face à la Rotonde des Mielles.
- à 16h30, dans le cadre de "Plâce aux Mômes", les plus jeunes pourront se divertir en assistant au spectacle "Lupus



ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

in fabula" par la Compagnie Al et les Astrolobi, square Pelion (à partir de 5 ans, durée : 45 minutes.).

Sur la Rotonde, AnimaGH vous ravitaillera en crêpes et boissons tout au long de l'après-midi.

Cette journée ne pourrait avoir lieu sans l'aide précieuse des bénévoles des associations locales (FNACA, Club des Pierres Sonnantes, les cyclos de la presqu'île de Saint-Cast, la SNSM...) et de nombreux particuliers. La ville de Saint-Cast le Guildo, l'Office du Tourisme et le Conseil Général des Côtes d'Armor sont également des partenaires très actifs.

Notez également dans vos agendas que le 7^e Raid de la Baie de l'Arguenon aura lieu le samedi 14 août 2010 avec toujours un départ à Notre-Dame du Guildo.

Toutes les informations complémentaires sont disponibles sur notre site internet <http://animagh.free.fr> et vous pouvez nous adresser vos messages à animagh@free.fr...



Bien sportivement, l'association AnimaGH.



LE CENTRE NAUTIQUE DE SAINT CAST

ACTIVITÉS

Vacances de Pâques STAGES DE VOILE J80

Catamaran enfant et adulte, planche à voile enfant et adulte formation moniteur Niveau 5 (nous contacter pour les horaires et les stages)

À partir du 7 avril 2010, sortie de 2h30 en voilier traditionnel « Le Dragous »

POINT PASSION PLAGE OUVERT A PARTIR DU 3 avril 2010

TOUS LES WEEK-END, JOURS FÉRIES, SUR RÉSERVATION, ET LES VACANCES SCOLAIRES

LOCATIONS COURS PARTICULIERS

ACTIVITÉ CLUB HORS VACANCES SCOLAIRES

3 types de forfaits : 10 ou 20 séances ou illimité
COURS D'INITIATION ET PERFECTIONNEMENT
Tous les mercredis et samedis

de 14h à 17h : catamaran adultes et enfants, planche à voile et dériveur 420
Tous les samedis de 9h à 12h : voilier J80
ENTRAÎNEMENT SPORTIF
Voilier J80, tous les samedis de 14h à 17h
RÉGATE
Voilier J80, tous les dimanches de 10h à 15h
Planche à voile le dimanche

Le Grand Prix de Saint Cast « Le Télégramme »

Le Centre Nautique de Saint Cast organise pour la première édition Le Grand Prix de Saint Cast « Le Télégramme ». C'est une régate monotype et HN qui aura lieu du 30 avril au 02 mai 2010 (voir l'affiche ci-joint).

Pour tous renseignements, contacter le Centre Nautique de Saint-Cast, au 02 96 41 86 42 (au port) ou 02 96 41 71 71 (à la plage)

Mail : contact@centre-nautique-saint-cast.fr
Site : www.centre-nautique-saint-cast.fr





GRAND PRIX DE SAINT-CAST Le Télégramme



30 avril au 2 mai 2010



SAINT CAST LE GUILDO

Le Télégramme



CENTRE NAUTIQUE DE SAINT CAST – LE PORT – 22380 SAINT CAST LE GUILDO
Tel : 02 96 41 86 42 / Mail : contact@centre-nautique-saint-cast.fr / Site internet : www.centre-nautique-saint-cast.fr